

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 16 DECEMBRE 2014

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, présente le rapport ci-après:

*"En séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition n° i (ancien postulat n° 98) de M. R. Casazza, de Mmes M. Jordan et Y. Peisl-Gaillet et de MM. B. Altermatt et F. Ingold, ainsi que de 21 cosignataires, lui demandant le prolongement du congé de paternité pour les employés de la Commune et de faire passer celui-ci de trois jours actuellement à dix jours.*

Réponse du Conseil communal

Situation

*De 2008 à 2013, sur 50 situations, chaque année en moyenne près de 8 collaborateurs (1, maximum 12) ont fêté la naissance d'un enfant. De janvier à juillet de cette année, il y a eu une naissance supplémentaire, portant à 51 le nombre de cas. En outre, il est constaté qu'un nombre non négligeable de collaborateurs dans cette situation ont entre-temps quitté la Ville de Fribourg pour d'autres raisons.*

*En termes de coûts directs l'estimation des proposants d'environ 20'000 francs par année est correcte. Ils demandent encore que ce coût supplémentaire soit compensé dans d'autres postes budgétaires, hormis l'éducation et/ou qu'ils soient financés par l'ensemble des employés communaux, soit par une contribution mensuelle d'environ 3 francs par mois et par collaborateur.*

Analyse

*Il faut tenir compte des conséquences en termes organisationnels d'un tel congé. En effet, si une absence de trois jours peut en règle générale assez facilement être absorbée, il n'en est pas de même pour une durée de dix jours. Celle-ci nécessiterait des ressources supplémentaires ou, à défaut, reporterait complètement sur les autres collègues les congés accordés aux nouveaux pères. Cette situation ne manquerait pas d'occasionner des conséquences complémentaires.*

*De plus, compte tenu de la mobilité professionnelle d'aujourd'hui, il n'est pas certain qu'une telle mesure soit vraiment attractive ou susceptible de fidéliser encore mieux des collaborateurs. En effet, ce congé ne bénéficierait qu'à un nombre très restreint de ceux-ci et ne serait, par conséquent, pas très efficace. Pour rappel, il est constaté le départ de jeunes pères, malgré les allocations enfants de l'employeur qui sont pourtant une des mesures significatives de soutien aux familles et permettent donc une attractivité certaine.*

*Le Conseil communal est sensible aux questions d'attractivité en tant qu'employeur mais il estime que cela doit s'inscrire dans un concept global des rapports de travail, non pas dans l'octroi de l'un ou l'autre avantage ponctuel et spécifique, qui ressemblerait alors davantage à un privilège.*

*Le Conseil communal admet aussi que, s'il veut accroître son attractivité en tant qu'employeur, il doit en assumer les coûts ou, du moins, une part significative, établissant ainsi un véritable partenariat employeur-employé. Il ne peut pas simplement reporter les charges sur les collaborateurs.*

*Il est à préciser ici qu'il n'y a pas eu de revendications spécifiques du personnel à ce sujet.*

### Contexte d'économies

*Aujourd'hui le Conseil d'Etat a mis en œuvre toute une série de mesures d'économies qui touchent non seulement son personnel mais aussi les communes. Le Conseil communal a proposé au Conseil général, l'an passé, une augmentation des impôts, qu'il a acceptée, les mesures d'économies que la Ville a entreprises ne suffisant pas à équilibrer à long terme le budget nécessaire à la réalisation de ses tâches.*

### Conclusion

*Dans un tel contexte, le Conseil communal vous suggère non pas de porter la durée du congé 'naissance ou adoption' à dix jours, tel que demandé par la proposition, mais à cinq jours, au lieu des trois actuellement accordés."*

M. Raphaël Casazza (PLR) confirme le maintien de sa proposition:

*"Tout d'abord, nous saluons et remercions le Conseil communal d'avoir accepté le principe d'allonger le congé paternité (appelé congé 'naissance ou adoption d'un enfant' au sens de l'article 65 alinéa 2c du Règlement du personnel (du 10 mars 1998) du Conseil général). Toutefois, nous regrettons que le Conseil communal nous propose de couper la poire en quatre sans avoir pris la peine de nous consulter pour discuter sur un éventuel compromis. En effet, sa contre-proposition ne porte que sur deux jours supplémentaires contre sept demandés par notre proposition.*

*Etant donné qu'il s'agit justement d'une proposition, elle est donc de la compétence du Conseil général à qui incombe la décision.*

*Concrètement, nous voterons tout à l'heure sur notre proposition à dix jours, sur la contre-proposition du Conseil communal à cinq jours et sur le statu quo à trois jours.*

*Nous vous invitons à voter pour un congé paternité de dix jours pour les motifs présentés ci-après.*

*En préambule, nous rappelons que cette mesure fait partie d'une palette de mesures visant à concilier vie de famille et vie professionnelle parmi lesquelles nous pouvons citer:*

- les crèches,*
- les accueils extrascolaires,*
- le travail à temps partiel pour les pères et les mères,*
- le jobsharing,*
- le télétravail,*
- et bien entendu le congé maternité et paternité!*

*Sans vouloir faire un débat général, on peut brosser brièvement le cadre socio-économique de la Suisse suivant:*

*Avec une espérance de vie qui augmente sans cesse, soit d'un an tous les quatre ans, un taux de fécondité des femmes en Suisse d'environ 1,5 enfant/femme, un taux de divorce ou de séparation d'environ 50%, des initiatives fédérales demandant de limiter l'immigration, nous avons devant nous ces prochaines années de grands défis à relever pour assurer la pérennité de nos assurances sociales.*

*Permettez-moi maintenant de répondre point par point aux quatre arguments du Conseil communal pour s'opposer à notre proposition des dix jours que sont:*

- 1) *les aspects organisationnels,*
- 2) *la fidélisation des collaborateurs,*
- 3) *les soit-disant privilèges,*
- 4) *les coûts.*

1) Aspects organisationnels

*Le Conseil communal invoque des difficultés d'organisation pour remplacer un collègue pendant une semaine supplémentaire. Je m'étonne pour ma part de cette difficulté. En effet, le Conseil communal indique dans son message du budget 2014, que les gratifications d'ancienneté sont de plus en plus prises sous forme de vacances que d'argent comptant. Comme elles correspondent entre 50% et 100% d'un salaire, cela signifie que ces personnes prennent entre deux et quatre semaines qu'elles cumulent souvent avec leurs vacances habituelles.*

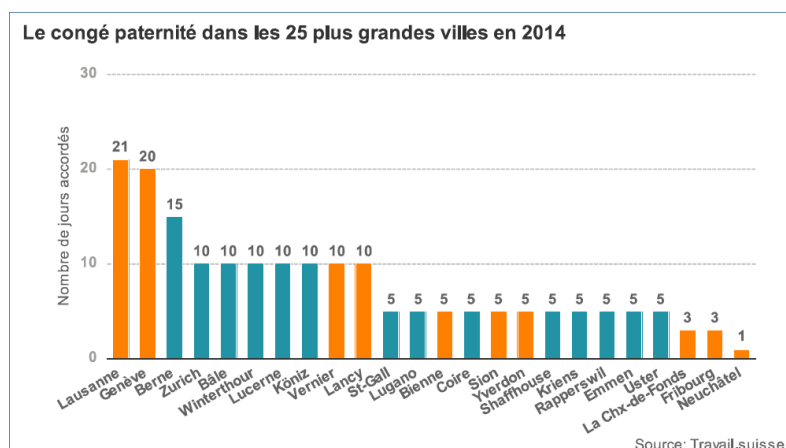
*A cela s'ajoute les congés militaires de deux à trois semaines par années et on peut y ajouter encore les absences maladies. Le Conseil communal n'a pas parlé de difficultés de remplacement dans ce genre de cas; il ne devrait, par conséquent, pas y en avoir pour les congés paternités.*

*Si une collectivité publique comptant plus de 500 employés invoque des problèmes organisationnels, que vont dire les PME? D'ailleurs certaines PME (comme la mienne) ont fait le pas d'introduire un congé paternité de dix jours.*

*Nous ne nions pas qu'il faille coordonner cette courte absence, mais il ne s'agit pas d'une difficulté insurmontable.*

2) Fidélisation des collaborateurs

*Le congé paternité est en train de devenir un standard dans le monde professionnel d'aujourd'hui, c'est un fait incontestable. Dans ce domaine, notre ville se trouve à l'avant-dernière place du classement des 25 plus grandes villes de Suisse (comme vous pouvez le voir dans ce graphique).*



*Meine Damen und Herren, der Vaterschaftsurlaub wird zum Standard in unserer beruflichen Welt, ob es Ihnen passt oder nicht. Unsere Stadt befindet sich auf dem vorletzten Platz in der Rangliste der 25 grössten Städte der Schweiz.*

*Weiter, sehr viele Unternehmen haben einen Vaterschaftsurlaub von mehreren Wochen eingeführt, unter anderem die SBB, Migros, Swisscom, Swiss RE, Procter and Gambel, etc.*

*Nous ne demandons pas de prendre la tête de la course mais simplement d'intégrer le milieu du peloton!*

### 3) Les privilèges

*Qu'on soit clair, notre but n'est pas d'introduire un privilège ou une inégalité, mais bien de montrer l'exemple.*

*Et une collectivité publique comme la nôtre se doit de montrer l'exemple comme elle le fait d'ailleurs si bien avec le label Equal Salary.*

*Cette démarche est une étape en vue d'une solution nationale, qui pourrait par exemple être financée par les APG, et a pour but de montrer que cela est possible et nous insistons là-dessus. Rappelez-vous, le congé maternité était déjà pratiqué dans la grande majorité des entreprises et collectivités lorsqu'il a été introduit dans une loi fédérale en 2005.*

*D'ailleurs, c'est un peu un abus de langage que de parler de congé! Il faudrait plutôt l'appeler soutien logistique.*

*Est-ce un privilège ou un cadeau de se lever à une heure et/ou à quatre heures du matin pour donner un biberon? Il s'agit en réalité de soulager de temps à autre la maman afin de lui permettre de se reposer et de se changer les idées. Il s'agit de s'occuper des autres enfants ou de gérer des imprévus. Sans être médecin, la problématique des dépressions post-partum est un phénomène à ne pas négliger car les jeunes mamans n'ont pas toujours une (grand-)maman à proximité pour les épauler dans les premières semaines suivant l'accouchement. Le temps d'adaptation est très important et il est relativement long.*

*Rassurez-vous, le jeune papa sera tout content et motivé après deux semaines 'd'aller se reposer au boulot'. J'ai bien dit 'se reposer au boulot', je crois que certaines et certains d'entre vous voient très bien de quoi je parle.*

*Ich erinnere, dass mehr als 50% der Bevölkerung ausserhalb vom Kanton geboren sind. Das heisst junge Eltern verfügen nicht immer über Grosseltern, die in der Nähe wohnen und eine wertvolle Unterstützung in den ersten Wochen, sowie später, bieten können.*

### 4) Les coûts

*La problématique des coûts est importante puisque des pistes sont évoquées dans la proposition.*

*A titre personnel, je suis intervenu en 2013 en tant que membre du Conseil d'administration des Services industriels afin que les transferts vers la Ville augmentent de 10'000 francs par an dès 2014 (vous pouvez voir ceci dans le compte du budget n° 230.436.00 'Indemnité de gestion des SI', MM. P.-A. Clément et T. Steiert pourront également vous en témoigner).*

*J'observe en outre à titre de comparaison que les ponts AVS occasionnent des coûts pour la Ville de 640'000 francs par an, ce qui correspond à 32 ans de congé paternité soit-dit en passant. Pour rappel, nous parlons d'un coût somme toute modeste d'environ 20'000 francs par an pour un congé de dix jours.*

*Aujourd'hui, dans environ 80% des familles, les deux conjoints travaillent à temps complet ou à temps partiel (dans ce cas le plus souvent les femmes, même si c'est en train de changer). Or, ce que j'appellerais la logistique du ménage et la gestion des enfants au quotidien est un travail important et souvent sous-estimé dans la société et qui est encore largement l'apanage des femmes. Il est temps de compléter les conditions cadres permettant aux pères de pouvoir apporter leur pleine contribution à leur famille. Le congé paternité en est une. Ils n'en seront que plus productifs et motivés au travail!*

*Chers collègues, pour conclure, je vous invite au vu de ce qui précède, à faire preuve d'audace et de montrer l'exemple aux autres communes et entreprises de notre canton en disant oui à ce congé paternité de dix jours sachant qu'il s'agira d'une mesure temporaire pour la Ville en attendant une solution fédérale.*

*Je vous remercie de votre attention."*

Le Président précise, avant d'ouvrir la discussion, ce dont il a déjà informé M. R. Casazza à savoir que:

*"Le plénum votera sur trois possibilités: le statu quo de trois jours de congé paternité, la contre-proposition du Conseil communal de cinq jours et la proposition Casazza de dix jours dans un ordre que je vous indiquerai tout à l'heure. Je tenais à vous en faire part avant vos interventions."*

Mme Marine Jordan (PS) tient les propos suivant:

*"Le groupe socialiste se prononce clairement en faveur d'un congé paternité digne de ce nom, à savoir un congé paternité de dix jours, qui permettrait aux pères de prendre pleinement part aux premiers jours si précieux de la vie d'un enfant. L'arrivée d'un enfant dans la famille correspond à un moment émotionnellement fort. Il faut surmonter les difficultés, s'habituer à une nouvelle vie. La présence du père est nécessaire dès la naissance pour le bébé, pour la mère, pour les éventuels frères et sœurs. Pour une société ou une administration, l'absence d'un employé durant dix petits jours est tout à fait gérable et peut s'assimiler dans ce cas à un cours de répétition qu'elles ont l'habitude d'intégrer dans leur planification. Le partage des rôles 'papa travaille, maman est à la maison ou travaille à temps partiel pour s'occuper de sa famille' est révolu. La société actuelle se doit d'offrir des conditions favorables aux couples afin qu'ils puissent partager équitablement le travail et assurer ensemble la responsabilité de la famille. Le père et la mère ne sont-ils pas parents autant l'un que l'autre?"*

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit:

*"J'ai aussi connu les langes à changer, la m... à enlever etc., etc, sans congé paternité, je le précise. Il y a un principe qui veut que la conduite du personnel est une affaire du Conseil communal. Alors nous proposons de faire confiance au Conseil communal."*

M. Vincent Pfister (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

*"Le Centre gauche-PCS soutiendra la proposition de M. R. Casazza à dix jours. Il va même plus loin et encourage un véritable partage des tâches entre père et mère, non juste un soutien logistique à la mère en cas de naissance."*

M. Gilles Bourgarel (Verts) estime que *"pour seulement dix jours, il faut voter et puis c'est tout! C'est déjà pas trop!"*

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) erklärt:

*"Ich werde mich kurz fassen. Mein Kollege R. Casazza und meine Kollegin M. Jordan haben eigentlich alle Argumente geliefert. Il en va principalement de l'attractivité de la Ville comme employeur mais d'un geste en faveur des familles qui nous tient tous à cœur, on l'a vu à travers les partis. Le groupe DC/VL soutient donc les dix jours ou au minimum cinq jours de congé paternité. Nous sommes sûrs que le Conseil communal trouvera les bonnes solutions pour compenser les coûts qui en résultent. Ce que nous pouvons faire en Ville pour les collaborateurs les plus âgés et les plus fidèles, par exemple sous forme de congé de gratification, nous pouvons aussi le faire en faveur des familles. Je vous appelle donc à suivre la proposition."*

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après:

*"J'ai de la sympathie de manière générale pour la conciliation entre vie professionnelle et vie privée mais j'estime que ce genre de débat ne doit pas être conduit uniquement pour les employés de la Commune car nous aurions fort à faire. Je m'étonne de la position de ceux qui, à longueur d'année, nous vantent les mérites de 'pour tous sans privilège'. On ne peut pas introduire ce genre de mesure, qui doit concerner d'une part l'ensemble de la population, donc ce débat doit être mené soit au niveau fédéral voire éventuellement au niveau cantonal mais uniquement pour une catégorie d'employés, de surcroît des employés communaux dont les prestations seront financées par les contribuables de la Ville, riches, modestes ou de classe moyenne, je trouve cela totalement*

déplacé. A titre personnel, je suis pour le statu quo à trois jours, c'est déjà trois jours en dessus de la moyenne fixée par la loi. Il faut savoir aussi que les allocations familiales sont plus élevées dans le canton de Fribourg que dans d'autres cantons. La politique familiale est un mixte d'un ensemble de mesures. Ça ne doit pas être octroyé uniquement aux employés communaux avec tout le respect que je leur accorde."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, formule les remarques suivantes:

"J'aimerais quand même rappeler un certain nombre d'évidences. La première est que lorsque l'on fait des classements, M. R. Casazza, on ne fait pas uniquement des classements en fonction d'un critère mais on essaie de faire des classements sur l'ensemble des critères qui concernent les dispositions relatives au personnel. C'est donc 'fort de café' que de montrer de loin un classement où on imagine Fribourg évidemment à la traîne. Dans un deuxième temps, le Conseil communal n'est ni pis ni meilleur que les dispositions du Conseil d'Etat puisque c'est en fonction de ces dispositions qu'il a fait ses propositions. Troisièmement, rappelez-vous que, dans votre proposition, qui était d'abord au début un postulat miraculeusement transformé en proposition, il y avait, rappelez-vous très clairement de ce que vous proposiez, que la compensation devait se trouver auprès des autres employés. Dans ce contexte-là, nous ne pouvions pas accepter cette proposition. Dans ce contexte-là, nous avons proposé cinq jours de congé ou plus exactement cinq jours de logistique, comme vous avez précisé. Cela dit je me rends bien compte que le Conseil général s'est exprimé de manière assez majoritaire pour ce montant-là, on verra le résultat du vote. Dans ce contexte-là il appartiendra au Conseil communal de vous proposer formellement une proposition de modification du règlement."

Le Président précise que la transformation de postulat en proposition n'a rien de miraculeux, c'est une décision du Bureau qui a été prise conformément aux compétences qu'il détient d'après le règlement.

#### Votes

**Opposée au statu quo de trois jours de congé 'naissance ou adoption', la proposition de M. R. Casazza l'emporte par 44 voix contre 15 mais 8 abstentions.**

**Opposée à la contre-proposition du Conseil communal de cinq jours, la proposition de M. R. Casazza de dix jours de congé 'naissance ou adoption d'un enfant' l'emporte par 44 voix contre 21 mais 2 abstentions.**